

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

## SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de  
conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 15  
Procurations : 8  
Votants : 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2024.

Etaient présents : Gérard ABELLA, Jean-Emmanuel LONG, Bernadette FARO-TAURINES, René ARGELIES, Edith JOFFRE, Jean-François JACQUET, Sylvie ALBERT, Sylviane LORIZ GOMEZ, Pierrette CASSAN, Christiane ENJALBY, Philippe ENJERLIC, Frédéric BONHUIL SABOT, Stéphane DUIVON, Mélanie LEGRAND, Dominique VIEREN

Absents représentés : Geneviève PLARD (Sylviane LORIZ GOMEZ), Arnaud JAMME SERRES (Mélanie LEGRAND), Sandrine GIL (Sylvie ALBERT), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC), Sylvie FERREIRA (Jean-Emmanuel LONG), Olivier LACROIX (Stéphane DUIVON), Julia SIMAEYS (Gérard ABELLA), Alexandre DUMOULIN (Dominique VIEREN)

Secrétaire de séance : Sylvie ALBERT

---

### DELIBERATION N°24

---

#### OBJET : SERVICE ANIMATION – CREATION D'UN EMPLOI CUI / PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)

---

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Ce contrat aidé est réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Sa mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.

Chaque Parcours Emploi Compétences a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste « Parcours Emploi Compétences » (CUI / PEC) pour une durée de 1 an renouvelable à hauteur de 25h/semaine pour compléter le Service Animation. La rémunération de l'agent sera fixée sur la base du SMIC horaire.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES** en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à créer un poste « Parcours Emploi Compétences » (CUI / PEC)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2024 -24 /4.2.3

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 034-213400377-20240411-DELIB202424-DE



Fait et délibéré à Boujan sur Libron, les jours, mois et an susdits.

Le Maire  
Gérard ABELLA



Le Maire,  
CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
INFORMÉ qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations  
entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret  
65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière  
administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours  
citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Transmis au représentant de l'Etat le : 12 avril 2024  
Affiché et publié le : 12 avril 2024

Le Maire  
Gérard ABELLA

